

Séance du mardi 3 février 2009 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAL, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GROS Laurent, MERANDON Frédéric, MOREL Fabienne, MURRIS Isabelle, NOURRISSAT Johane, PELLEVAL Cyril, PERNET Marie-Pierre, Lionel SCHMITT, THABUIS Bruno, VIAL Jean-Claude.

Absents excusés : GOLINELLI Joëlle (pouvoir VIAL J.C.) ; GUIMET Nicolas (Pouvoir GROS L.).

Date de convocation du Conseil Municipal : 27.01.2009

Nombre de conseillers : 15 **Quorum** : 8 **Présents** : 13.

A l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire propose d'inclure à l'ordre du jour de la réunion un point supplémentaire : aide financière aux communes sinistrées des Landes suite à la tempête Klaus du 24 janvier dernier et de retirer le point sur la maison intergénérationnelle car des études sont toujours en cours. A l'unanimité, les membres présents décident d'apporter ces modifications. Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1- Octroi d'une subvention aux communes sinistrées des Landes

Monsieur Le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il a reçu vendredi 30 janvier dernier un communiqué de presse de l'Association des Maires des Landes indiquant qu'un compte bancaire a été ouvert pour récolter les subventions en faveur des 331 communes des Landes très durement touchées par la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder une aide financière de 500 euros en faveur des communes sinistrées par le biais de l'Association des Maires des Landes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2- Octroi d'une subvention à l'association Familles Rurales pour le repas des anciens

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient de prendre une délibération afin d'accorder une avance sur subvention à l'Association Familles Rurales afin que celle-ci puisse effectuer les achats nécessaires à la préparation du repas des anciens qui aura lieu le 15 mars 2009. Il rappelle que ce repas est organisé chaque année par l'association mais que l'intégralité des dépenses est prise en charge par la commune.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder une avance sur subvention de 2.000 € à l'association Familles Rurales d'Arthaz et dit que le reliquat sera versé sur justificatifs au mois de juin 2009.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

3- Attribution d'une indemnité de conseil au receveur municipal

Vu le décret N°82-879 du 19 novembre 1982, article 1 ;

Vu les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Vu le courrier réceptionné le 7 janvier 2009 de Monsieur BRAULT, Receveur Municipal d'Annemasse ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de verser à Monsieur Alain BRAULT, Receveur Municipal d'Annemasse, une indemnité de conseil de 427,38 euros au titre de l'année 2008.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 011, article 6225 du budget principal 2009.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

4- Choix de la CAO pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la sécurisation de la RD202

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 2 février afin de procéder à l'ouverture des plis. Quatre cabinets avaient postulé : Vial de Grenoble, Viatic, Infra routes et Uguet. A l'issue de l'examen des offres, les

candidatures ont été notées selon 3 critères (prix, méthode/délai et moyens) et c'est le cabinet Uguet qui a été retenu pour un montant d'honoraires de 26.860 euros HT.

5- Prêt infrastructures du foot

Monsieur Le Maire indique que l'Union Sportive de Vétraz a demandé à bénéficier des vestiaires et du terrain de foot pour le week-end des 13 et 14 juin 2009. Un tournoi est organisé et pour plus de commodités, certaines équipes seraient amenées à camper sur place. Le conseil municipal décide de donner son accord pour le prêt des infrastructures sous réserve de la conclusion d'une convention indiquant que les jeunes soient encadrés par des éducateurs et que le campement se fasse sur la bande limitrophe au terrain de foot.

6- Etude d'une demande de subvention pour projet de création d'une journée équestre

Suite au projet de création d'une association afin d'organiser une journée équestre sur la commune, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de principe. Toutefois un budget détaillé du projet (rodéo mécanique, frais de boisson, de repas, coût de l'orchestre...) avec le montant de la subvention demandée devront être prochainement communiqués. Monsieur Guy Michel sera également convoqué pour participer à la réunion des associations prévue le 10 février prochain.

Concernant sa demande pour l'organisation d'une soirée du 31 décembre destinée aux jeunes de la commune, un courrier lui sera adressé pour connaître le nombre des personnes intéressées.

7- Etude d'une nouvelle demande pour commerce ambulant

Il s'agit d'une demande d'emplacement temporaire pour un commerce kebab, le jeudi soir. Le conseil municipal à la majorité (8 contre 6 pour et 1 abstention), décide de ne pas donner suite à cette demande afin de laisser le parking disponible pour les commerces ambulants permanents du jeudi tels que le fromager ou boucher/charcutier déjà existant.

8- PLU : compte-rendu de la réunion publique du 2 février 2009

Le diagnostic du futur PLU a été présenté aux habitants par le cabinet Epode et les élus. Le document « diagnostic du PLU » est disponible au secrétariat de la mairie et également téléchargeable sur le site internet de la commune : www.arthaz-pont-notre-dame.fr. M. Le Maire remercie les conseillers pour leur implication.

9- Rapport des commissions

- **Commission finance** : l'élaboration des budgets 2009 est en cours et la commission se réunira courant mars prochain.
- **Commission communication** : le bulletin du 1^{er} trimestre est en cours d'élaboration, de plus, la commission travaille sur la préparation d'un livret d'accueil et d'un questionnaire lié aux attentes des administrés sur la future maison intergénérationnelle.
- **Commissions Développement Durable** : Mme Fabienne MOREL fait un point sur les réunions suivantes :
 - **Réunion Ambroisie du 19.01** : la commission va informer et sensibiliser les habitants sur les problèmes sanitaires causés par cette plante particulièrement invasive par le biais du site internet/bulletin de liaison et en réalisant notamment une expo photo à la mairie. De plus, plusieurs actions sont prévues pour endiguer la propagation de l'ambroisie mais également de la renouée du japon.
 - **Réunion Hameau de Rossat** : une table ronde avec les habitants du hameau a eu lieu en présence de la directrice de l'ALAP (Association Logement Accueil et Promotion) sur le sujet de l'installation d'une famille de gens du voyage à Rossat.
 - **Réunion Prioriterre du 22.01** : un audit énergétique et thermique des bâtiments communaux sera envisagé, le SELEQ participant à hauteur de 70% du montant de cette étude.
- **Commission routes** : des devis ont été demandés pour les réfections de certaines routes communales. Le lavoir de Barjoz a été nettoyé avec l'Amicale de la Pêche et il reste à le clôturer.
- **Commission fleurissement** : une rencontre avec le comité Village Fleuri est programmée au printemps

10- Informations diverses :

- **Attractions foraines Portigliati** : le conseil municipal donne son accord pour que la famille Portigliati puisse installer ses attractions foraines du 21 au 29 mars 2009 sur le parking de l'église.
- **FISAC** : Une fiche action par commune est en cours de réalisation. Une signalétique sera mise en place sur l'ensemble des communes de la CCAS pour une meilleure signalisation des commerces.